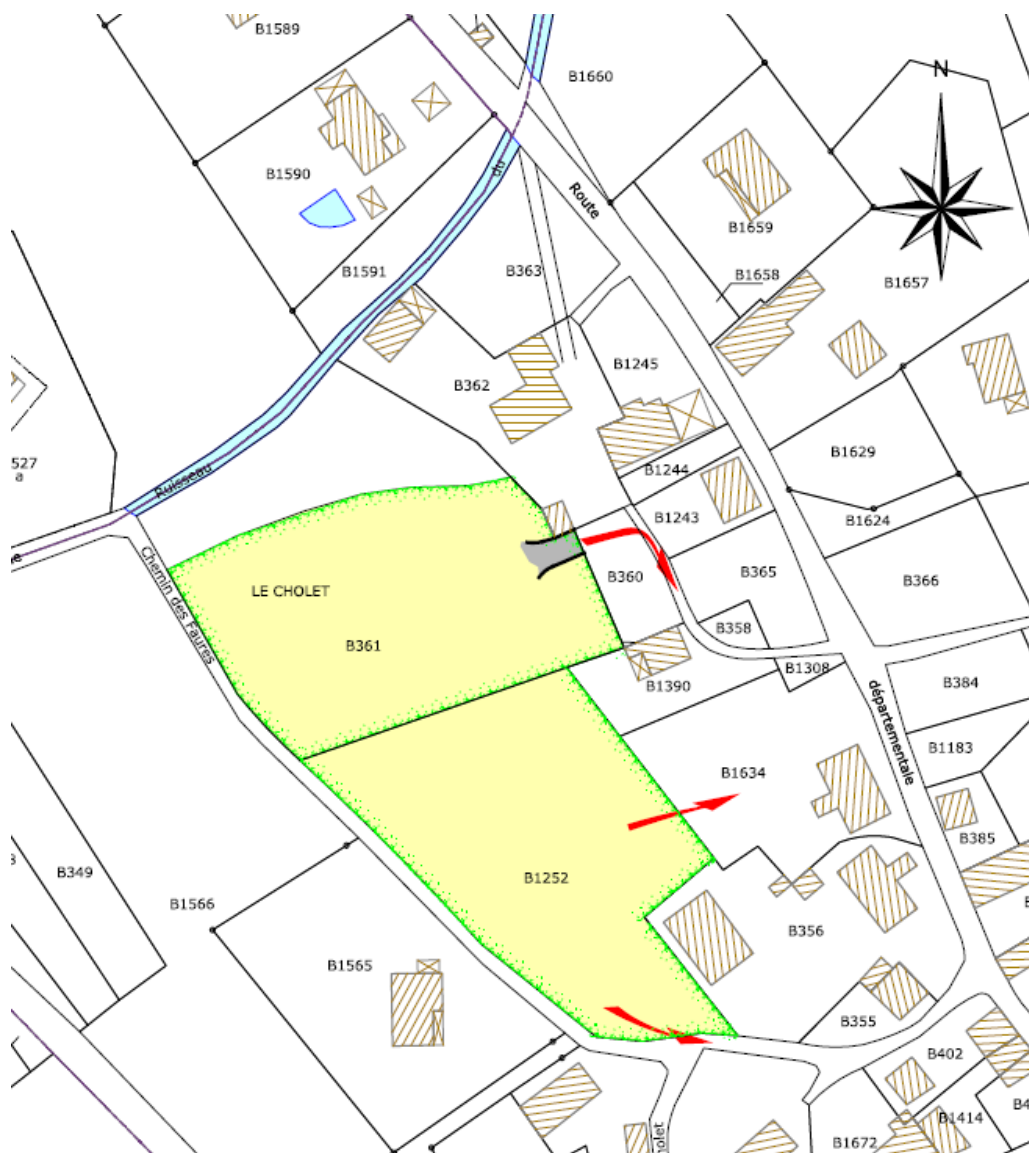


OAP Les FAURES



- Sortie principale des véhicules sur la route des Faures mais sortie possible de deux lots au nord pour ne pas trop encombrer la route.
- Alimentation par une voirie centrale terminée par une place de retournement.
- Construction de lots individuels d'une surface de l'ordre de 750 m² au fur et à mesure de la viabilisation.
- Maintien de l'emplacement réservé pour liaison piétonne.

OAP Le CHOLET



- Sortie véhicule de la parcelle B361 au nord d'abord sur une route communale puis sur la route départementale afin de ne pas encombrer la route des Faures.
- Alimentation par une voirie terminée par une place de retournement.
- La parcelle B 1252 aura deux accès possibles : pour certains lots, sur la route des Faures et pour les autres, via la propriété communale (parcelle B1634).
- Construction de lots individuels d'une surface de l'ordre de 750 m² au fur et à mesure de la viabilisation.